



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:
DANOPOL ADHESIVE
UFI: K810-X01F-F00F-YT84

1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation
Adhésif.
Secteurs d'utilisation:
Utilisations professionnelles (SU22).
Types d'utilisation du PCN:
Adhésifs et mastics : à utiliser à la maison, au bureau ou à l'école. Adhésifs et mastics multi-composants.
Utilisations déconseillées:
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
DANOSA - DERIVADOS ASFÁLTICOS NORMALIZADOS, S.A.
Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA
Téléphone: 949888210 - Fax: 949 888 223 - www.danosa.com
- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
info@danosa.com

1.4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:
902 422 452 8:30-17:30 h
Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)
 ORFILA
- Centres de toxicologie FRANCE:
• PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848
• NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050
• LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
• STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737
• BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080
• LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911
• TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447
• ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121
• MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525
• BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):
DANGER:Flam. Liq. 2:H225|Eye Irrit. 2:H319|STOT SE (narcosis) 3:H336|Aquatic Chronic 3:H412|EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: 	Flam. Liq. 2:H225 c)	Cat.2	-	-	-
Santé humaine: 	Eye Irrit. 2:H319 c) STOT SE (narcosis) 3:H336 c) EUH066 c)	Cat.2 Cat.3 -	Yeux Inhalation Peau	Yeux SNC Peau	Irritation Narcosis Sèchement, Gerçures
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:
 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP)
- Mentions de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

	DANOPOL ADHESIVE	 															
Version: 2	Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 22/12/2021 Date d'impression: 29/03/2023															
	H336 H412 EUH066 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <u>- Conseils de prudence:</u> P102 P210 P243 P337+P313 P280 P303+P361+P353 P304+P340-P312 P305+P351+P338-P310 P273-P501 Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. <u>- Indications additionnelles:</u> <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Acétate d'éthyle Méthyléthylcétone Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane																
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit contient des substances aux propriétés de perturbateur endocrinien en cours d'évaluation à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol.																
RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS																	
3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).																
3.2	<u>MÉLANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Dissolution de 2,6-di-tert-butyl-p-crésol <u>COMPOSANTS DANGEREUX:</u> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption: <table border="1"> <tbody> <tr> <td>40 < C < 50 % </td><td>Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4, REACH: 01-2119475103-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066</td><td>REACH / ATP01</td></tr> <tr> <td>40 < C < 50 % </td><td>Méthyléthylcétone CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0, REACH: 01-2119457290-43 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066</td><td>REACH / ATP01</td></tr> <tr> <td>5 < C < 10 % </td><td>Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane CAS: 92062-15-2, EC: 926-605-8, REACH: 01-2119486291-36 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 STOT SE (narcosis) 3:H336 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2:H411 EUH066</td><td>Autoclassé REACH</td></tr> <tr> <td>1 < C < 2 % </td><td>Cyclohexanone CAS: 108-94-1, EC: 203-631-1, REACH: 01-2119453616-35 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335</td><td>REACH</td></tr> <tr> <td>1 < C < 2 % </td><td>2,6-di-tert-butyl-p-crésol CAS: 128-37-0, EC: 204-881-4, REACH: 01-2119565113-46 CLP: Attention: Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410</td><td>Autoclassé REACH</td></tr> </tbody> </table> <u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u>	40 < C < 50 %  	Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4, REACH: 01-2119475103-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / ATP01	40 < C < 50 %  	Méthyléthylcétone CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0, REACH: 01-2119457290-43 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / ATP01	5 < C < 10 %    	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane CAS: 92062-15-2, EC: 926-605-8, REACH: 01-2119486291-36 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 STOT SE (narcosis) 3:H336 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2:H411 EUH066	Autoclassé REACH	1 < C < 2 %   	Cyclohexanone CAS: 108-94-1, EC: 203-631-1, REACH: 01-2119453616-35 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH	1 < C < 2 % 	2,6-di-tert-butyl-p-crésol CAS: 128-37-0, EC: 204-881-4, REACH: 01-2119565113-46 CLP: Attention: Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	Autoclassé REACH	
40 < C < 50 %  	Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4, REACH: 01-2119475103-46 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / ATP01															
40 < C < 50 %  	Méthyléthylcétone CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0, REACH: 01-2119457290-43 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / ATP01															
5 < C < 10 %    	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane CAS: 92062-15-2, EC: 926-605-8, REACH: 01-2119486291-36 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 STOT SE (narcosis) 3:H336 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2:H411 EUH066	Autoclassé REACH															
1 < C < 2 %   	Cyclohexanone CAS: 108-94-1, EC: 203-631-1, REACH: 01-2119453616-35 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH															
1 < C < 2 % 	2,6-di-tert-butyl-p-crésol CAS: 128-37-0, EC: 204-881-4, REACH: 01-2119565113-46 CLP: Attention: Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	Autoclassé REACH															



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

Aucun.

Référence à d’autres sections:

Pour plus d’informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l’ECHA sur 17/01/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l’annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l’annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient..

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.

 Building together		DANOPOL ADHESIVE			
Version: 2		Révision: 29/03/2023		Revisión precedente: 22/12/2021	
Date d'impression: 29/03/2023					
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
5.1	<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> Poudres spécifiques ou CO2.				
5.2	<u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.				
5.3	<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.				
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.				
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.				
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.				
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.				
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE					
7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair -5 °C CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: 345 °C Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,9* - 11,2* % Volume 25°C Réquisition de ventilation: 132 m3/l Air/Préparation <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.				
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITES:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 6 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:30 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u>				



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

- Substances/mélanges dangereuses énumérées:Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
 - Dangers physiques:Liquide et vapeurs très inflammables. (P5c) (5000t/50000t).
 - Dangers pour la santé:Non applicable
 - Dangers pour l'environnement:Non applicable
 - Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:5000 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:50000 tonnes
- Observations:
Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):
Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table MP non.
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
Acétate d'éthyle	1987	400	1400	-	-	*Vd	84
Méthyléthylcétone	2007	200	600	300	900		84
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	1993	500	1800	-	-		84
Cyclohexanone	2006	10	40,8	20	81,6		84
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	2007	-	10	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
**Vd - Risque de pénétration percutanée.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):
Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. Il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.
Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

- Methyl ethyl ketone (2012): Biological determinant: methyl ethyl ketone in urine, BEI: 2 mg/l, Sampling time: end of shift (2), Notation: (Ns). Ces indicateurs s'accumulent dans le corps pendant la semaine de travail, donc le temps d'échantillonnage est critique par rapport aux expositions précédentes. (2) When the end of the exposition not coincide with the end of the working day, the sample will be taken as soon as possible after the real exposition ceases. Once the steady state that depends on each biological indicator (weeks, months) has been reached, sampling of these can be done at any time. &puede aumentar considerablemente los niveles sanguíneos de mercurio, como cación de monometilmercurio, y en muy pequeña proporción (menos del 10% del total) los niveles en orina. &The biological determinant is an indicator of exposure to the chemical, but the quantitative interpretation of the measurement is ambiguous. &(CDC: Guidelines for the identification and management of lead exposure in pregnant and lactating women, 2010). c'est à dire de valeurs « à ne pas dépasser » réglementairement (article R. 4412-152 du Code du travail) : &

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane Méthyléthylcétone Cyclohexanone Acétate d'éthyle	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 s/r (a) 3,5 (c) s/r (a) 5306 (c) - (a) 600 (c) 80 (a) 40 (c) 1468 (a) 734 (c)		<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d s / r (a) 0,5 (c) s / r (a) 13964 (c) - (a) 1161 (c) 4 (a) 4 (c) s / r (a) 63 (c)		<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)	
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane Méthyléthylcétone Cyclohexanone Acétate d'éthyle	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 s/r (a) s/r (c) s/r (a) s/r (c) - (a) - (c) 80 (a) 40 (c) 1468 (a) 734 (c)		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 s / r (a) s/r (c) s / r (a) s/r (c) - (a) - (c) s / r (a) s/r (c) s / r (a) s/r (c)		<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) b / r (a) - (c)	
<u>- Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle). (a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée. (-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié). b/r - DNEL non dérivé (risque faible).						
<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):</u>						
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane Méthyléthylcétone Cyclohexanone Acétate d'éthyle	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l 0.0002 -7 55.8 0.0329 0.26		<u>PNEC Marin</u> mg/l 0 -7 55.8 0.00329 0.026		<u>PNEC Intermittent</u> mg/l 0.002 -7 55.8 0.329 1.65	
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane Méthyléthylcétone Cyclohexanone Acétate d'éthyle	<u>PNEC STP</u> mg/l 0.17 -7 709 10 650		<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 0.0996 -7 284.74 0.168 1.25		<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 0.00996 -7 284.7 0.0168 0.125	
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane Méthyléthylcétone Cyclohexanone Acétate d'éthyle	<u>PNEC Air</u> mg/m3 - -7 - - -		<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d 0.0477 -7 22.5 0.0143 0.24		<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d 8.33 -7 1000 - 200	
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).						

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION: MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Non.
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

COV (installations industrielles):

Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/UE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations:
Solvants: 99,00 % Poids, COV (livraison): 77,70 % Poids, COV: 62,21 % C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 103,67 ,
Nombre d'atomes de C (moyen): 6,92

 Building together		DANOPOL ADHESIVE			
Version: 2		Révision: 29/03/2023		Revisión precedente: 22/12/2021	
				Date d'impression: 29/03/2023	
RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES					
9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:				
	<u>Aspect</u>				
	État physique:	Liquide			
	Couleur:	Vert			
	Odeur:	Caractéristique			
	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).			
	<u>Changement d'état</u>				
	Point de fusion:	Non disponible (mélange).			
	Point initial d'ébullition:	79 °C à 760 mmHg			
	<u>- Inflammabilité:</u>				
	Point d'éclair	-5 °C	CLP 2.6.4.3.		
	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	1,86 - 11,24			
	Température auto-inflammation:	345 °C			
	<u>Stabilité</u>				
	Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).			
	<u>Valeur pH</u>				
	pH:	Non applicable (milieu non aqueux).			
	<u>- Viscosité:</u>				
	Viscosité dynamique:	Non disponible.			
	Viscosité cinématique:	Non disponible.			
	<u>- Solubilité(s):</u>				
	Solubilité dans l'eau	Inmiscible			
	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).			
	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	0,83* (comme log Pow)			
	<u>- Volatilité:</u>				
	Tension de vapeur:	75,9566* mmHg à 20°C			
	Tension de vapeur:	8,63 kPa à 20°C			
	Tension de vapeur:	36,2983* kPa à 50°C			
	Taux d'évaporation:	Non disponible (manque de données).			
	<u>Densité</u>				
	Densité relative:	0,889 à 20/4°C	Relative eau		
	Densité de vapeur relative:	2,77* à 20°C 1 atm.	Relative air		
	<u>Caractéristiques des particules</u>				
	La taille des particules:	Non applicable.			
	<u>- Propriétés explosives:</u>				
	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.				
	<u>- Propriétés comburantes:</u>				
	Non classé comme produit comburant.				
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.				
9.2	AUTRES INFORMATIONS:				
	<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>				
	Liquides inflammables: Combustibilité:	Combustible.			
	<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u>				
	Tension superficielle:	24,1* din/cm à 20°C			
	Chaleur de combustion:	7523 Kcal/kg			
	COV (livraison):	77,7 % Poids			
	COV (livraison):	690,8 g/l			
	Non volatile:	1,00 * % Poids	1h. 60°C		
	Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.				



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	REACTIVITE: <u>- Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis, amines, peroxydes.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).			
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGUË:			
	Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	6000 Rat	> 2000 Rat	
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	16750 Rat	3350 Lapin	> 20000 Rat
	Méthyléthylcétone	2737 Rat	6480 Lapin	> 23500 Rat
	Cyclohexanone	1534 Rat	948 Lapin	> 6200 Rat
	Acétate d'éthyle	5620 Rat	18000 Lapin	> 44000 Rat
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	-	-	-
	Méthyléthylcétone	-	-	23500 Vapeurs
	Cyclohexanone	1534	*1100	11000 Vapeurs
	Acétate d'éthyle	-	-	44000 Vapeurs
	(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.			
	<u>- Dose sans effet observé</u> Non disponible			
	<u>- Dose minimale avec effect observé</u> Non disponible			
	INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:			
	Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées
	Inhalation:	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
	Non classé			GHS/CLP 3.1.3.6.



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Cutanés:	RE	Peau 	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	GHS/CLP 1.2.4.
- Neurologiques:	SE 	SNC 	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas perjudiciable pour le developpement du foetus.



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

	- Biodégradabilité: Non disponible.			
	Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	2977	- - 4	Non facile
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	3400	- - 98	Facile
	Méthyléthylcétone	2440	48 - 98	Facile
	Cyclohexanone	2608	65 - -	Facile
	Acétate d'éthyle	1540	62 69 94	Facile
	Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.			
	- Hydrolyse: Non disponible.			
	- Photodégradabilité: Non disponible.			
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible.			
	Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	4.17	645.6 (calculée)	Fort
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	3.6	86.4 (calculée)	Faible
	Méthyléthylcétone	0.29	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
	Cyclohexanone	0.81	2.4 (calculée)	Non bioaccumulable
	Acétate d'éthyle	0.73	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible			
	Movilité de composants individuels	log P _{oc}	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potenciel
	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	3,91		Fort
	Méthyléthylcétone	1,28	5,77 (calculée)	Non bioaccumulable
	Cyclohexanone	1,18		Non bioaccumulable
	Acétate d'éthyle	1,26	13,6 (calculée)	Non bioaccumulable
12.5	RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: Ce produit contient des substances aux propriétés de perturbateur endocrinien en cours d'évaluation à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol.			
12.7	AUTRES EFFETS NÉFASTES: - Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible. - Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. - Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.			
RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION				
13.1	MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Procédures de neutralisation ou destruction du produit: Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.			

	DANOPOL ADHESIVE	
---	-------------------------	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:</u> 1133
14.2	<u>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u> ADHÉSIFS
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> Transport par route (ADR 2021) et Transport par chemin de fer (RID 2021): (Disposition spéciale 640D) Pv<110 kPa50°C - Classe: 3 - Groupe d'emballage: II - Code de classification: F1 - Code de restriction en tunnels: (D/E) - Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L - Quantités limitées: 5L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 <u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: II - Fiche de Sécurité (FS): F-E,S-D - Guide soins médicaux d'urgence: 330 - Polluant marin: Non. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: II - Document pour le transport: Lettre de transport aérien. <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible   
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Voir la section 14.3
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable.
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	<u>TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:</u> Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	<u>RÈGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle). Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). AUTRES LÉGISLATIONS: Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres législations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



DANOPOL ADHESIVE



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 22/12/2021

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 1 22/12/2021

Version: 2 29/03/2023

Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.